

23
NOV
2023

JOURNÉE
CONTRE LA

PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE

QUIZZ

Rhône **@** crussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

QUESTION 1 Comment mesure-t-on la précarité énergétique ?

- 1.** Payer des factures d'énergie élevées
- 2.** Avoir froid dans son logement
- 3.** Avoir de faibles revenus
- 4.** Ne pas avoir de système de chauffage

RÉPONSE 1 Comment mesure-t-on la précarité énergétique ?

Réponse 1-3

La précarité énergétique touche les ménages faisant partie des 30% les plus pauvres, dont les dépenses énergétiques pour le logement (chauffage, eau chaude, électricité) sont supérieures à 8% de leurs revenus totaux.

QUESTION 2 Qu'est-ce qu'une **passoire** énergétique ?

1. Un logement avec une étiquette DPE F ou G ($>330 \text{ kWh/m}^2$)
2. Un logement avec une étiquette DPE G ($>420 \text{ kWh/m}^2$)
3. Un logement avec une consommation $> 450 \text{ kWh/m}^2$

RÉPONSE 2 Qu'est-ce qu'une **passoire énergétique**

Réponse 1

Les passoires énergétiques sont les **logements classe F et G**. Elles représentent 1,6 million de logements du parc locatif privés soit près de 20 % des logements en location.

QUESTION 3 Combien de Français sont en situation de précarité énergétique ?

1. 9 millions
2. 12 millions
3. 15 millions

RÉPONSE 3 Combien de Français sont en situation de précarité énergétique ?

Réponse **2**

12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique en France. Cela représente 18% de la population française (11% de la population de Rhône Crussol).

QUESTION 4 Quelle est la part des Français qui déclarent avoir **restreint le chauffage** pour les **raisons financières** ?

1. 49%
2. 59%
3. 69%

RÉPONSE 4 Quelle est la part des Français qui déclarent avoir **restreint le chauffage** pour les **raisons financières** ?

Réponse **3**

En 2022, **69 %** des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées ; ils étaient 60 % en 2021 et 53 % en 2020

QUESTION 5 Quelle est la part des Français déclarant avoir souffert du froid dans leur logement pendant au moins 24 heures ?

1. 22%
2. 25%
3. 32%

RÉPONSE 5 Quelle est la part des Français déclarant avoir **souffert du froid** dans leur logement pendant **au moins 24 heures** ?

Réponse 1

En 2022, **22 %** des français déclarent avoir souffert du froid pendant au moins 24 h dans leur logement ; ils étaient 20 % en 2021 et 14 % en 2020

QUESTION 6 Quelle est la part des Français déclarant avoir souffert de la chaleur dans leur logement pendant au moins 24 heures ?

- 1. 49%
- 2. 59%
- 3. 69%

RÉPONSE 6 Quelle est la part des Français déclarant avoir souffert de la chaleur dans leur logement pendant au moins 24 heures ?

Réponse **2**

En 2022, **6 personnes sur 10** ont souffert de la chaleur chez elle. Ces personnes subissent une nouvelle forme de précarité énergétique en habitant des bouilloires thermiques.

QUESTION 7 Connaissez vous les dispositifs en place sur Rhône Crussol pour aider les ménages contre la précarité énergétique ?

1. Oui

Lesquels :

- Le **service Rénofuté** vous accompagne dans vos projets de rénovation énergétique et parcours d'aides financières Ma PrimeRénov' et Certificat d'économie d'énergie.

- Une **OPAH** débute au 1er janvier pour accompagner les plus modestes dans leur projet de rénovation et parcours MaPrimeRénov' Sérénité et aides supplémentaires de Rhône Crussol ou des caisses de retraites.

2. Non

QUESTION 8 Qui peut prétendre à des aides de Rhône Crussol pour rénover son logement ?

1. Les propriétaires occupants
2. Les propriétaires bailleurs
3. Les copropriétés
4. Les bailleurs publics

RÉPONSE 8 Qui peut prétendre à des aides de Rhône Crussol pour rénover son logement ?

Réponse **1-2-3-4**

Les règlements de subventions sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes Rhône Crussol

QUESTION 9 Comment signaler mon logement mal isolé, mal chauffé, mal ventilé... ?

1. Sur Internet
2. Via un numéro vert
3. Sur une fiche signalement

RÉPONSE 9 Comment **signaler** mon logement mal isolé, mal chauffé, mal ventilé... ?

Différents moyens sont à votre disposition :

- La plateforme **Histologe** permet de signaler son logement en ligne
- Le numéro vert **0806 706 806** vous met en contact avec un conseiller de l'ADIL à Valence pour vous indiquer les démarches à suivre
- Une Fiche de Renseignement/Diagnostic « **Habitat Dégradé** » est disponible dans différentes institutions publiques et vous permet de déclarer les désordres dans votre logement